

REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°06/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>
Visé en Préfecture
Le : 03 MAI 2024
Affiché et publié
Le : 03 MAI 2024

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR LA  
TRESORERIE D'YSSINGEAUX – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ✓ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - ✓ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - ✓ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 AVRIL 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°07/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>	
Visé en Préfecture	
Le :	03 MAI 2024
Affiché et publié	
Le :	03 MAI 2024

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR LA  
TRESORERIE D'YSSINGEAUX – BUDGET ANNEXE REHABILITATION LOGIS DE LA  
COLANCE**

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ✓ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°08/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>	
Visé en Préfecture	
Le :	03 MAI 2024
Affiché et publié	
Le :	03 MAI 2024

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR LA  
TRESORERIE D'YSSINGEAUX – TRESORIERIS MUNICIPAUX – BUDGET ANNEXE  
MULTISERVICES**

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ✓ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°09/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 9 Votants : 10  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>	
Visé en Préfecture	
Le :	03 MAI 2024
Affiché et publié	
Le :	03 MAI 2024

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François,  
RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), ROUDIL Aymeric

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Jacques LASHERMES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Aymeric ROUDIL, Maire, qui a quitté la salle ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Résultats reportés		0.00		167 112.99		167 112.99
Opérations de l'exercice	207 213.20	343 998.39	178 029.96	198 799.10	385 243.16	542 797.49
TOTAUX	207 213.20	343 998.39	178 029.96	365 912.09	349 783.75	709 910.48
<b>Résultats de clôture</b>		<b>136 785.19</b>		<b>187 882.13</b>		<b>360 126.73</b>
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	207 213.20	343 998.39	178 029.96	365 912.09	349 783.75	709 910.48
RESULTATS DEFINITIFS		<b>136 785.19</b>		<b>187 882.13</b>		<b>360 126.73</b>

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Nombre de membres en exercice : 11

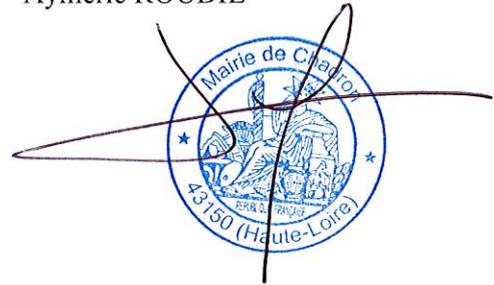
Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES Pour : 10 – Abstention : 0 – Contre : 0

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°10/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 9 Votants : 10  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>
Visé en Préfecture
Le : 03 MAI 2024
Affiché et publié
Le : 03 MAI 2024

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François,  
RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), ROUDIL Aymeric

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE  
REHABILITATION LOGIS DE LA COLANCE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Jacques LASHERMES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Aymeric ROUDIL, Maire, qui a quitté la salle, ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET ANNEXE "LES LOGIS DE LA COLANCE"</b>						
Résultats reportés		3 000.00		8 593.20	0,00	11 593.20
Opérations de l'exercice	15 848.05	17 597.01	11 314.53	13 929.04	27 162.58	31 526.05
<b>TOTAUX</b>	<b>15 848.05</b>	<b>20 597.01</b>	<b>11 314.53</b>	<b>22 522.24</b>	<b>27 162.58</b>	<b>43 119.25</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>4 748.96</b>		<b>11 207.71</b>		<b>15 956.67</b>
restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 848.05</b>	<b>20 597.01</b>	<b>11 314.53</b>	<b>22 522.24</b>	<b>27 162.58</b>	<b>43 119.25</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>4 748.96</b>		<b>11 207.71</b>		<b>15 956.67</b>

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

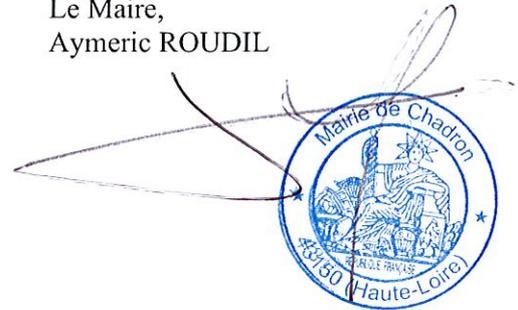
VOTES Pour : 10 – Abstention : 0 – Contre : 0

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024

Le Maire,

Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°11/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 9 Votants : 10  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>	
Visé en Préfecture	
Le :	<b>03 MAI 2024</b>
Affiché et publié	
Le :	<b>03 MAI 2024</b>

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François,  
RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), ROUDIL Aymeric

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE  
MULTISERVICES**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Jacques LASHERMES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Aymeric ROUDIL, Maire, qui a quitté la salle, ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET ANNEXE " MULTISERVICES "</b>						
Résultats reportés	14 382.40	0,00	40 001.62	0,00	54 384.02	0,00
Opérations de l'exercice	23 758.83	12 883.27	29 622.28	17 406.00	53 421.11	30 289.27
<b>TOTAUX</b>	<b>38 141.23</b>	<b>12 883.27</b>	<b>69 623.90</b>	<b>17 406.00</b>	<b>107 805.13</b>	<b>30 289.27</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>25 257.96</b>		<b>52 217.90</b>		<b>77 515.86</b>	<b>0,00</b>
restes à réaliser			0.00		0.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>38 141.23</b>	<b>12 883.27</b>	<b>69 623.90</b>	<b>20 522.87</b>	<b>107 805.13</b>	<b>30 289.27</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>25 257.96</b>		<b>52 217.90</b>		<b>77 515.86</b>	<b>0,00</b>

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

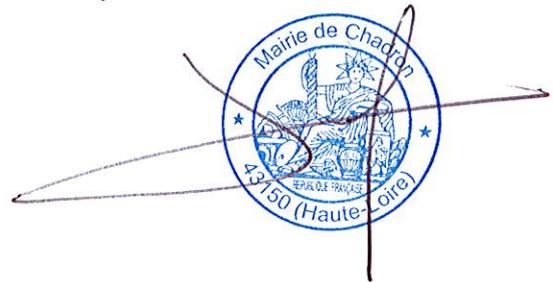
VOTES Pour : 10 – Abstention : 0 – Contre : 0

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024

Le Maire,

Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°12/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>	
Visé en Préfecture	
Le :	<b>03 MAI 2024</b>
Affiché et publié	
Le :	<b>03 MAI 2024</b>

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**OBJET : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 - COMMUNE**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023  
Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de clôture de	<b>136 785.19 €</b>	un déficit de fonctionnement de clôture de	0.00 €
---	---------------------	--	--------

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
* <i>exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)</i>	<b>136 785.19 €</b>
<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	0.00 €
* affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)	0.00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
* <i>affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur - C 002)</i>	<b>0.00 €</b>

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°13/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>	
Visé en Préfecture	
Le :	03 MAI 2024
Affiché et publié	
Le :	03 MAI 2024

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**OBJET : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET ANNEXE  
LES LOGIS DE LA COLANCE**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023  
Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de clôture de	<b>4 748.96 €</b>	un déficit de fonctionnement de clôture de	0.00 €
---	-------------------	--	--------

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
* exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		0.00 €
<b>SOLDE DISPONIBLE</b>		0.00 €
* affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)		0.00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
* affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur - C 002)		<b>4 748.96 €</b>

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°14/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>	
Visé en Préfecture	
Le :	<b>03 MAI 2024</b>
Affiché et publié	
Le :	<b>03 MAI 2024</b>

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**OBJET : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET ANNEXE MULTISERVICES**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023  
Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de clôture de	0.00 €	un déficit de fonctionnement de clôture de	<b>25 257.96 €</b>
---	--------	--	--------------------

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
* <i>exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)</i>	<b>0.00 €</b>
<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	
* affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)	0.00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
* <i>affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur - C 002)</i>	<b>0.00 €</b>

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°15/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>
Visé en Préfecture
Le : 03 MAI 2024
Affiché et publié
Le : 03 MAI 2024

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition 2023 et le montant du produit fiscal perçu par la commune sur ce même exercice.

Monsieur le Maire rappelle également l'évolution des bases pour l'année 2024.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante le maintien des taux d'imposition pour 2024.

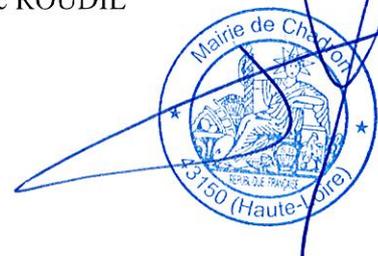
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition et maintient les taux d'imposition pour 2024 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 30.11 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58.04 %
- Taxe d'habitation (TH) : 12.76 %

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°16/2024bis  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>
Visé en Préfecture
Le :
Affiché et publié
Le :

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

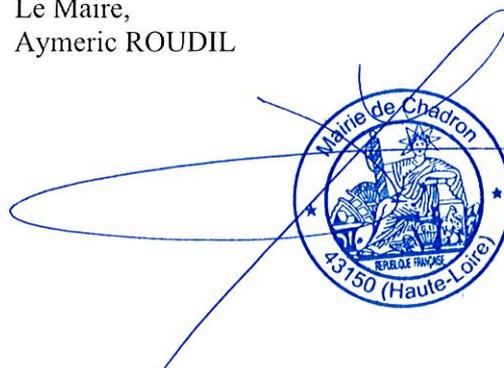
APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	345 414.00	345 414.00
<b>Section d'investissement</b>	1 091 050.00	1 091 050.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 436 464.00</b>	<b>1 436 464.00</b>

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°17/2024bis  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>
Visé en Préfecture
Le :
Affiché et publié
Le :

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – LOGIS COLANCE**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	24 085.96	24 085.96
<b>Section d'investissement</b>	22 747.67	22 747.67
<b>TOTAL</b>	<b>46 833.63</b>	<b>46 833.63</b>

**SIGNATURES** : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°18/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>	
Visé en Préfecture	
Le :	<b>03 MAI 2024</b>
Affiché et publié	
Le :	<b>03 MAI 2024</b>

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - MULTISERVICES**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

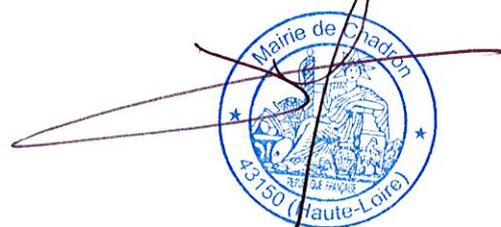
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	106 883.89	106 883.89
<b>Section d'investissement</b>	76 678.07	76 678.07
<b>TOTAL</b>	<b>183 561.96</b>	<b>183 561.96</b>

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024

Le Maire,

Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°19/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>
Visé en Préfecture
Le : <b>03 MAI 2024</b>
Affiché et publié
Le : <b>03 MAI 2024</b>

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**OBJET : Fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

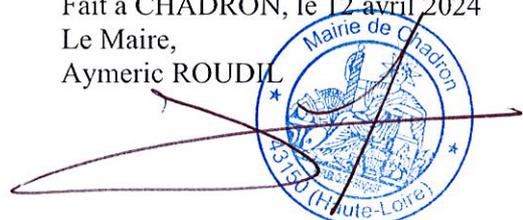
Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitre classique et chapitre d'opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.  
Cette autorisation se porte sur les budgets : Logis de la Colance, Multiservices et le budget Principal

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°20/2024  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10 Votants : 11  
Date de la convocation : 05 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures,  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

<b>Certifié exécutoire</b>
Visé en Préfecture
Le : <b>26 AVR. 2024</b>
Affiché et publié
Le : <b>26 AVR. 2024</b>

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, DIA Anne-Marie, DEMARS Béatrice ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.)

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**OBJET : Demande de subvention au titre du Fond Vert – Création d'une réserve incendie de 120m<sup>3</sup> dans le bourg de Chadron et pose d'un poteau d'aspiration sur la citerne de 80m<sup>3</sup> d'Onzillon**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 48/2021 sollicitant une subvention au titre de la DETR2022 pour le projet d'installation d'un poteau d'aspiration sur la réserve d'Onzillon et d'une réserve enterrée dans le Bourg de 60m<sup>3</sup>. Ce dernier est en effet dépourvu de toute défense incendie.

Par arrêté préfectoral du 10 mai 2022, une DETR à hauteur de 40% a été accordée, soit 11 331 euros pour la réserve incendie de 60m<sup>3</sup> à Chadron et 1 243.24 euros pour le poteau d'aspiration équipant la citerne d'Onzillon. Depuis lors, le service prévision du SDIS après inspection des différents hydrants de la commune a conseillé la mise en place d'une réserve non pas de 60 mais 120m<sup>3</sup> au bourg, compte tenu du risque feu de forêt fort émergent sur la commune de Chadron notamment lié aux gorges encaissées et peu accessibles de la Loire et de la Gazeille.

En conséquence, un nouveau devis a été sollicité pour la pose d'une cuve de 120m<sup>3</sup>. Il se monte à 44 127 € HT contre 28 329.20 € HT pour la réserve de 60m<sup>3</sup>.

Compte tenu de l'émergence du risque feu de forêt sur la commune consécutif au réchauffement climatique, le Maire propose la modification du projet initial pour la pose d'une réserve de 120m<sup>3</sup> et le dépôt d'une demande d'aide à la préfecture dans le cadre du dispositif fond vert. En effet, l'axe 2 de fond vert « prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation » prend en considération ces problématiques.

La demande de subvention fond vert concerne également l'ajout d'un poteau d'aspiration sur la réserve existante d'Onzillon afin qu'elle soit fonctionnelle et utilisable. En effet, en l'état actuel le service prévision du SDIS considère la citerne d'Onzillon comme inutilisable. Le volume de cette réserve s'élevant à 80m<sup>3</sup>, elle peut jouer un rôle important en cas de feu de forêt à proximité d'Onzillon village se trouvant très proche des gorges de la Loire et de la Gazeille.

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 47 282.40 € HT selon le plan de financement suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Description		Montant HT
		Création d'une réserve incendie de 120m <sup>3</sup> dans le bourg de Chadron et pose d'un poteau d'aspiration sur la citerne de 80m <sup>3</sup> d'Onzillon	
	<b>TOTAL</b>		<b>47 282.40 €</b>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financeurs	Montant	Pourcentage
	DEPT H-L (fond 199)	12 574.00 €	26.59 %
	FOND VERT	12 677.40 €	26.81 %
	DETR2022	12 574.00 €	26.59 %
	Autofinancement	9 457.00 €	20.00 %
	<b>TOTAL Financement</b>	<b>47 282.40 €</b>	<b>100 %</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la modification du projet pour la création d'une réserve de 120 m<sup>3</sup> et pose d'un poteau d'aspiration sur la citerne de 80m<sup>3</sup> d'Onzillon.

**SOLLICITE** l'aide de l'état au titre du dispositif Fond Vert.

**AUTORISE** Mr le Maire à déposer les pièces correspondantes pour l'instruction du dossier.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Aymeric ROUDIL

